

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2016

L'Assemblée Communale s'est réunie le 23 juin 2016 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 7), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse et à compter de la question n° 90), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question 88 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Dominique SCHAUSS.

Absents : M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 6 incluse), M. Cyril DEVESA (de la question n° 23 à la question n° 89 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 89), Mme Sylvie WANLIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote : M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT (de la question n° 23 à la question n° 89 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Frédéric ALLEMANN, Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 89), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

* * * *

En propos liminaires, M. le Maire a rappelé l'actualité particulièrement pesante et dramatique, avec l'attentat d'Orlando et l'assassinat de fonctionnaires de police. Il a rappelé sa détermination face à ceux qui n'ont que la haine comme vision d'avenir. Il a appelé les élus à prendre conscience des responsabilités qui sont les leurs, pour apaiser la société et ne pas tomber dans l'engrenage de la violence. Il a également dénoncé les tensions et exactions commises par une minorité et qui émaillent désormais régulièrement les manifestations.

L'assemblée a observé une minute de silence en hommage aux victimes et aux familles endeuillées.

M. le Maire a ensuite évoqué les récents échanges relatifs à l'organisation de la Région. Il a salué la décision de la Présidente de Région de vouloir, au titre de la cohérence et d'un équilibre porteur pour tous, implanter le siège de l'Hôtel de Région à Besançon, ainsi que ses engagements à vouloir organiser les services de la Région en miroir de ceux de l'Etat. Il a ensuite relevé que cet engagement avait été modifié et qu'il avait demandé des explications, sans obtenir de véritable argument de fond.

Il a rappelé sa conviction dans la complémentarité de nos atouts, dans la force collective de tout le territoire et dans la mise en réseaux des villes et des espaces urbains et ruraux. C'est le sens de sa proposition de bâtir un pôle métropolitain avec Dijon, de même que le pôle Centre Franche-Comté, exemple de synergie positive. Il a enfin rappelé deux grands principes qui l'animent : porter un véritable projet politique de décentralisation et travailler ensemble pour tout le territoire régional avec deux valeurs essentielles : le respect mutuel et la confiance.

L'Assemblée a ensuite débattu de ces questions.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. Conseil Municipal - Commissions et Représentations - Modificatifs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner M. Gérard VAN HELLE en tant que représentant issu du Conseil Municipal (en remplacement de M. Nicolas BODIN) pour siéger au Conseil d'Administration de Grand Besançon Habitat,

- de désigner Mme Solédade ROCHA en tant que personnalité qualifiée (en remplacement de M. Gérard VAN HELLE) pour siéger au CA de Grand Besançon Habitat.

3. Formation des élus - Bilan des actions 2015 et perspectives 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte du bilan des actions de formation des élus 2015,

- de se prononcer favorablement sur les perspectives en matière de formation des élus pour l'année 2016.

4. Charte de la Laïcité et du bien-vivre ensemble

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de Charte de la Laïcité et du bien-vivre ensemble.

5. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des travaux 2015 de la CCSPL.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

6. Comptes de gestion 2015 de Mme la Cheffe du Service Comptable de la Trésorerie du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a :

- approuvé l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2015 qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes,

- constaté la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par Mme la Cheffe du Service Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.

7. Compte Administratif 2015 - Rapport de présentation

L'Assemblée Communale a désigné Mme DARD comme Présidente de séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif 2015.

Après avoir rappelé le contexte de l'année écoulée, M. le Maire a souligné les engagements du budget 2015 :

- Confirmation de la non-augmentation des taux communaux de fiscalité directe et des efforts de maîtrise du fonctionnement

- Mise en œuvre du plan de mandat autour de 4 priorités fortes

- Poursuite du programme d'investissement

- Une solidité financière non remise en cause, malgré un resserrement très fort des contraintes subies par la Ville, grâce à des efforts de gestion sur le fonctionnement, permettant la consolidation des capacités d'action.

Il a ensuite présenté les grandes réalisations de l'année 2015 relatives à l'aménagement urbain, aux politiques sociales, à l'éducation, à la qualité de vie, à la culture et aux sports.

Il a conclu sur la situation financière saine de la Ville malgré les contraintes.

A la majorité des suffrages exprimés (14 contre), le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Compte Administratif 2015 et de prendre acte de la reprise au budget 2016 des reports de crédits et des excédents.

M. le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

8. Exercice 2016 - Budget Principal - Affectation des résultats de l'exercice 2015 en application de la nomenclature M14

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2016, à savoir :

⇒ 18 114 476,96 € à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2015.

Cette opération s'est traduite par une ouverture de crédits en recettes de 18 114 476,96 € et une réduction d'égal montant de l'excédent de fonctionnement.

⇒ 8 233 937,88 € en résultat de fonctionnement reporté inscrit en recettes.

9. Exercice 2016 - Budget annexe Zone d'Activités Madeleine Brès - Affectation des résultats de l'exercice 2015 en application de la nomenclature M14

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2016, à savoir 369 477,75 € en résultat d'investissement reporté en dépenses.

10. Exercice 2016 - Budget annexe Zone d'Activités Thomas Edison - Affectation des résultats de l'exercice 2015 en application de la nomenclature M14

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2016, à savoir 101 213,18 € en résultat d'investissement reporté en dépenses.

11. Exercice 2016 - Budget annexe Archéologie Préventive - Affectation des résultats de l'exercice 2015

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de confirmer la reprise effectuée au Budget Primitif 2016, à savoir 80 368,83 € en résultat d'investissement reporté inscrit en recettes.

12. Exercice 2016 - Budget annexe du service de l'Assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2015 en application de la nomenclature M49

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les affectations proposées et d'inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget annexe de l'Assainissement, tels que définis dans le tableau ci-après :

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 36200	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	558 718,98	
Autres réserves - Affectation partielle de l'excédent d'exploitation			
10/1068 CS 36200	Autofinancement des investissements		922 317,23
	Total investissement	558 718,98	922 317,23
002/002 CS 36200	Résultat d'exploitation reporté		2 505 935,17
002/002 CS 36200	Affectation partielle de l'excédent au programme d'équipement 2014		- 922 317,23
	Total fonctionnement		1 583 617,94

13. Exercice 2016 - Budget annexe du service de l'Eau - Affectation du résultat de l'exercice 2015 en application de la nomenclature M49

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les affectations proposées et d'inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget annexe de l'Eau, tels que définis dans le tableau ci-après.

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 36100	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 577 102,90	
Autres réserves - Affectation partielle de l'excédent d'exploitation			
10/1068 CS 36100	Autofinancement des investissements		1 969 141,58
Total investissement		1 577 102,90	1 969 141,58
002/002 CS 36100	Résultat d'exploitation reporté		3 678 302,83
002/002 CS 36100	Affectation partielle de l'excédent au programme d'équipement 2014		- 1 969 141,58
Total fonctionnement			1 709 161,25

14. Exercice 2016 - Budget annexe du Chauffage Urbain - Affectation des résultats de l'exercice 2015 en application de la nomenclature M 4

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur ces propositions et de reprendre au budget annexe Chauffage Urbain, dans la décision modificative n° 1 de l'exercice 2016, les ouvertures de crédits comme indiqué dans le tableau ci-après :

Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes
001.001.30900	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 653 668,49 €	
23.2315.00C6794.30900	Immobilisations corporelles Adaptation conformité (15 ans)	156 000,00 €	
27.2762.00C5059.30900	Produit de TVA au titre du transfert Déduction TVA		26 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		1 809 668,49 €	26 000,00 €
002.002.30900	Résultat antérieur reporté		1 891 532,05 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			1 891 532,05 €

15. Exercice 2016 - Budget annexe des forêts communales - Affectation des résultats de l'exercice 2015 en application de la nomenclature M14

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur ces propositions et d'inscrire les crédits y afférent par décision modificative n° 1 au budget de l'exercice courant du budget annexe Forêts Communales tels que définis dans le tableau ci-après :

Imputation		Dépenses (€)	Recettes (€)
001/001 CS 34000	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		220 852,97
21/2128.00F514 CS 34000	Autres agencements et aménagements de terrains - Domaine des forêts communales	45 000,00	
21/2152.00F514 CS 34000	Installations de voirie - Domaine des forêts communales	40 000,00	
21/2158.00F514 CS 34000	Autres installations, matériel et outillage technique - Domaine des forêts communales	20 000,00	
21/2151.00F514 CS 34000	Réseaux de voirie - Domaine des forêts communales	10 936,80	
Total investissement		115 936,80	220 852,97

16. Exercice 2016 - Budget Annexe Champs Montants - Bilan de clôture de l'opération d'aménagement et clôture du Budget annexe de la zone d'activités

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la clôture du budget annexe ZA Champs Montants,
- d'approuver le bilan définitif de l'opération d'aménagement de terrains sur la Zone d'Activité Champs Montants,
- d'autoriser le reversement de l'excédent de fonctionnement de 61 249,88 € du budget annexe ZA Champs Montants au Budget Principal,
- d'intégrer les équipements publics dans le patrimoine communal du budget principal,
- d'inscrire à cet effet aux différents budgets concernés par décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 les autorisations de dépenses et de recettes.

17. Décision modificative n° 1 - Exercice 2016

A la majorité des suffrages exprimés (14 contre), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire, et de reprendre aux budgets annexes concernés les résultats de l'exercice précédent affectés conformément aux délibérations spécifiques adoptées au cours de cette même séance.

18. Exercice 2016 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur ces propositions et d'admettre ces produits en non-valeur, d'accepter ces abandons de créances et d'en donner décharge à M. le Chef du service comptable.

19. Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs pour la saison 2016 - 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'adopter les propositions tarifaires relatives aux installations sportives, équipements sportifs et de loisirs, animations sportives, aux activités dans les Maisons de quartier, aux accueils de loisirs, aux accueils de jeunes, stages jeunes et adultes, sorties familiales.

20. Ressources budgétaires - Tarifs de location des salles du Kursaal pour 2017 et 2018

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les tarifs de location des salles du Kursaal pour 2017 et 2018.

21. Fixation des droits d'entrées et tarifs réceptifs 2017 de la Citadelle - Patrimoine mondial

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de fixer les droits d'entrée et tarifs réceptifs de la Citadelle - Patrimoine mondial pour l'année 2017.

22. SAIEMB Logement - Avance en compte courant d'associé

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'octroi par la Ville de Besançon d'une avance en compte courant d'associé d'un montant de 1 M€ à la SAIEMB Logement dont elle est actionnaire dans les conditions prévues par l'article L1522-4 du CGCT,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec la SAIEMB Logement.

Mme POISSENOT, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT et M. BODIN (2) n'ont pas pris part au vote.

CCAS

23. Favoriser l'accès à la santé pour tous, par le développement d'un projet de mutuelle solidaire

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de mutuelle solidaire.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

24. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Avis de la Commune de Besançon sur le projet d'extension du périmètre communautaire défini par arrêté préfectoral du 14 avril 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a :

- pris connaissance :

- du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêté par le Préfet du Doubs le 29 mars 2016,
- de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 portant extension du périmètre de la CAGB,

- formulé un avis favorable sur le SDCI concernant l'extension du périmètre de la CAGB,

- alerté M. le Préfet du Département du Doubs sur le point de vigilance relatif à l'évolution du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),

- autorisé M. le Maire à transmettre l'avis de la commune au Préfet du Département du Doubs.

RESSOURCES HUMAINES

25. Nouvelles mutualisations au 1^{er} juillet 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la mutualisation entre la Ville et la CAGB des postes liés à la poursuite du déploiement de la Direction Générale unique : DGAS pôle Culture et Tourisme, Directeur Général Adjoint des Services Techniques, chargé de mission auprès du DGS, pool des assistantes de la Direction Générale ;

- de se prononcer favorablement sur la transformation en service commun du service Approvisionnements et magasins entre la Ville, la CAGB et le CCAS ;

- de se prononcer favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux concernés par les présentes mutualisations ;

- d'autoriser M. le Maire à signer, d'une part, l'avenant à la convention de création de services communs entre la Ville et la Communauté, et, d'autre part, l'avenant à la convention de création de services communs entre la Ville, la Communauté et le CCAS, ainsi que tout acte qui serait nécessaire ;

- d'inscrire les crédits nécessaires en Décision Modificative, en dépenses et en recettes.

26. Personnel communal - Avenant au contrat du chef du service approvisionnements et magasins

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de chef du service approvisionnements et magasins qui fera l'objet d'un avenant au contrat de l'agent concerné, à compter du 1^{er} juillet 2016,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

27. Personnel communal - Recrutement d'un Directeur adjoint au sein de la Direction Communication

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de définir l'emploi à temps complet de Directeur Adjoint au sein de la Direction Communication,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

28. Personnel communal - Renouvellement de la convention de mise à disposition des conservateurs d'Etat des bibliothèques auprès de la bibliothèque municipale classée de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de mise à disposition de trois conservateurs d'Etat des bibliothèques et les actes y afférents.

MISSION TRANQUILLITE PUBLIQUE

29. Versement d'une subvention pour le dispositif de tranquillité résidentielle

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le versement à Grand Besançon Habitat (coordonnateur du groupement de commandes), d'une subvention de 30 000 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention simplifiée pour l'année 2016.

M. BODIN (2), Mme POISSENOT, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT, M. ALLEMANN (2), M. CURIE, Mme JOLY, M. VAN HELLE et Mme LEMERCIER n'ont pas pris part au vote.

CULTURE - TOURISME

30. Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon - Modification des statuts et attribution de la subvention annuelle 2016

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les statuts modifiés de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle - Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon,
- de se prononcer favorablement sur le versement à l'ISBA d'une subvention de 1 500 000 € pour l'année 2016,
- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens liant la Ville à l'établissement.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme MAILLOT, Mme JEANNIN, Mme LEMERCIER, M. CURIE, Mme EL-YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme JOLY, M. BONNET (2) et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

31. Scène Nationale de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - ISBA - La Rodia - Subvention d'équipement 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le versement de subventions d'équipements,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir dans ce cadre.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. VAN HELLE, M. BODIN (2), Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN (2), Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, M. BONNET (2), Mme COMTE-DELEUZE et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote pour l'EPCC Les Deux Scènes.

M. LE MAIRE, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. DUMONT, Mme JEANNIN, Mme DARD, M. BIZE (2), Mme ZEHAF, Mme REBRAB, M. ALAUZET et M. BONNET (2), n'ont pas pris part au vote pour le Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme JEANNIN, Mme LEMERCIER, M. CURIE, Mme EL-YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme JOLY, Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. BONNET (2) et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote pour l'ISBA.

Mme ANDRIANTAVY, M. BONTEMPS, M. CHALNOT, M. CURIE, M. DUMONT, Mme EL-YASSA, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, M. LEUBA, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, Mme PRESSE, Mme REBRAB, M. STHAL, M. VAN HELLE, Mme COMTE-DELEUZE et M. BONNET (2) n'ont pas pris part au vote pour La Rodia.

32. Saison culturelle estivale bisontine - Projets patrimoine et musique - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

. 2 300 € au titre de l'aide à la création à l'association Francomtoise de Rue

. 2 500 € au titre de l'aide à la création à l'association Cortège d'Orphée

. 5 000 € au titre de l'aide à la création à l'association Keichad

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de coproduction entre la Ville de Besançon, la ville de Namur et les compagnies Keichad et Act Hours.

33. Ville d'Art et d'Histoire - Demande de subvention à la DRAC Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le lancement du programme d'actions,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

34. Programmation des Musées du Centre et campagnes de restauration 2016 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'acter la programmation des musées du Centre et des campagnes de restauration 2016,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de la DRAC, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département du Doubs et de tout autre organisme, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les mécènes,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt d'oeuvres ainsi que le contrat de cession de droits d'auteur relatif à l'exposition «*De Vouet à Watteau, un siècle de dessins français, Chefs d'œuvre du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon*» avec le Département des Hauts-de-Seine, et tout avenant ultérieur éventuel liés à ces projets.

Mme DALPHIN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON, M. FAGAUT, Mme COMTE-DELEUZE, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

35. Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2017-2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la mise en place d'un chantier de jeunes à la Citadelle - Patrimoine mondial,

- d'autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subventions aux partenaires du projet, conformément au plan de financement prévisionnel,

- d'autoriser les services à travailler avec l'Association Club du Vieux manoir dans la perspective de son intervention sur la Citadelle pour la mise en œuvre de son objet statutaire, afin d'aboutir à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec ladite association,

- d'autoriser le recrutement d'un service civique pour le suivi du projet.

M. LE MAIRE, Mme COMTE-DELEUZE et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

36. Récolement des collections des Musées de la Citadelle-Patrimoine mondial - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le lancement de cette opération,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

37. Maison Victor Hugo - Dépôt-vente dans la boutique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe du dépôt-vente dans la boutique de la Maison Victor Hugo,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants se rapportant aux dépôts-vente dans la boutique de la Maison Victor Hugo.

38. Acquisition d'un logiciel d'accès au site de «Mémoire vive»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet d'acquisition d'un logiciel d'accès au site de «Mémoire vive»,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État et de l'Union Européenne.

39. Citadelle - Patrimoine mondial - Exposition temporaire estivale «Le truc d'avant»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet d'exposition temporaire estivale «Le truc d'avant»,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat (DRAC), des mécénats et de tout autre partenaire potentiel.

Mme COMTE-DELEUZE et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

40. Dénomination de voies

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de valider les dénominations de voies :

- **Allée Marie-Jeanne et Pierre BOURGEAU** (jardin public de Fontaine Ecu)
- **Rond-point de Tver** (Rond-point vers la gare Viotte).

41. Prolongation de la Délégation de Service Public relative à la gestion du camping municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur la prolongation pour un an, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la Délégation de Service Public relative à la gestion du Camping de Chalezeule,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

M. MORTON et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.

VIE DES QUARTIERS

42. Programme d'animation d'été 2016 - Quartiers d'été - Animation Enfance, Jeunesse, Famille

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la programmation 2016,

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2 500 € à l'Association des Familles de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions avec les prestataires et intervenants concernés (séances cinéma et spectacles de plein air, tickets loisirs, dispositif A Tire d'Aile),

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières de la CAF du Doubs, de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la CAGB et de tout autre partenaire susceptible de soutenir le programme d'animations d'été.

M. LE MAIRE, Mme DALPHIN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON, M. FAGAUT, Mme COMTE-DELEUZE, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

43. Rémunération des animateurs loisirs et jeunesse occasionnels pendant les vacances de l'été 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les modalités de rémunération proposées.

44. Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs - Signature des conventions d'objectifs et de financement - «Prestations Accueils de Loisirs - Accueils de Jeunes» - Encaissement de la Prestation de Service Ordinaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions 2016/2019 de «Prestation de Service Ordinaire - Accueil de Loisirs Sans Hébergement» avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs pour les Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte, Planoise et l'Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches,

- d'autoriser l'encaissement des montants notifiés de ces prestations :

- à la Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu
- à la Maison de Quartier Grette/Butte
- à la Maison de Quartier Planoise
- à l'Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches.

45. Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ) - Attribution de la subvention annuelle

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse» de Franche-Comté, pour l'année 2016,

- d'autoriser l'Adjoint Délégué à signer la convention 2016-2018 avec l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse» de Franche-Comté.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI (2), M. POULIN, M. CHALNOT, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

46. Délégation de Service Public - Gestion et organisation de structures et projets d'animation Ville de Besançon / Francas du Doubs - Avenant n° 2

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- l'attribution d'un financement d'un montant de 30 000 € à l'association Les Francas du Doubs, pour le projet expérimental 2016, «La Colo du Fort»,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant modificatif n° 2 de la Délégation de Service Public.

47. Foyer des Jeunes Travailleurs Les Oiseaux - Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte - Versement de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 29 000 € (acompte de 8 750 € déjà attribué lors du Conseil Municipal du 14 janvier 2016) au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» pour l'année 2016,

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» pour l'année 2016,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif pour 2016 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux».

48. Ville de Besançon/CAF du Doubs - Contrat Enfance et Jeunesse - Subventions aux associations - Versement des soldes 2015 - Action nouvelle 2016 - Lieu d'Accueil Enfants Parents de l'Antenne Petite Enfance

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants à intervenir dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse,

- de se prononcer sur le versement des soldes aux partenaires concernés, pour une somme totale de 103 804 €, au titre du volet Jeunesse et 3 400 € au titre du volet Enfance,

- d'autoriser la mise en place de la nouvelle action LAEP de l'association Antenne Petite Enfance au sein de la Ludothèque Francas du quartier Palente-Orchamps,

- de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 4 405,48 € à l'association Antenne Petite Enfance, correspondant à un acompte de 80 % de la subvention accordée pour 2016.

Mme ZEHAFF, M. ALLEMANN (2), M. LEUBA, M. GHEZALI (2), M. FAGAUT, M. DAHOUI et M. CHALNOT n'ont pas pris part au vote.

SPORT

49. Vital'Été 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe de mise en œuvre de ce dispositif,

- d'approuver le règlement de Vital'Été,

- d'attribuer les subventions avec les associations mobilisées dans la mise en œuvre de l'action :

Entretiens escalade	5 000 €
Doubs Sud athlétisme	2 500 €
La Saint-Claude	1 650 €
Association Sportive Orchamps Besançon	550 €
Ligue de Franche-Comté de Sport Adapté	400 €
Comité Départemental de Handball	900 €
ASEP	13 000 €

- de signer un avenant à la convention avec l'ASEP,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec la CAGB pour le versement d'une subvention de 10 000 €.

M. DAHOUI n'a pas pris part au vote.

50. Etrier Bisontin - Exonération partielle du loyer du Centre Equestre Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'exonérer partiellement l'Etrier Bisontin du paiement de la redevance à appeler en 2016 ; celle-ci sera fixée à 24 707 € pour 2016,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à intervenir avec l'Etrier Bisontin.

M. DAHOUI n'a pas pris part au vote.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

51. Vie Etudiante - Rentrée étudiante 2016/2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- le versement d'une subvention de 3 200 € à l'Université de Franche-Comté (Bureau de la Vie Etudiante) pour l'organisation sur le campus de la Bouloie, de «Bienvenue au Campus»,
- le versement d'une subvention de 5 200 € à la BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) au titre de l'organisation au centre-ville de «Besançon Rencontre ses Etudiants».

M. LE MAIRE, M. SCHAUSS, M. POULIN, M. POUJET, Mme COMTE-DELEUZE et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

RELATIONS INTERNATIONALES

52. Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Subvention annuelle au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP)

A la majorité des suffrages exprimés (4 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 25 000 € au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

53. Appel à projets de solidarité internationale - Année 2016

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 500 € à l'association Ingénieurs sans frontières
- 2 000 € à l'association CEMEA
- 500 € à l'association Un Pont Pour un Puits
- 1 500 € à l'association Afriq'Energies
- 500 € à l'association ADESI-FASO
- 2 000 € à l'association AMADEA
- 2 000 € à l'association Médecins d'Afrique
- 1 000 € à l'association Terre des Hommes.

M. DAHOUI n'a pas pris part au vote.

54. Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal a décidé l'attribution de subventions aux établissements scolaires pour leurs échanges internationaux :

- 1 360 € au Lycée Ledoux,
- 1 080 € au Lycée Pasteur.

M. VAN HELLE, Mme THIEBAUT, Mme MICHEL, M. DUMONT et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

EAU et ASSAINISSEMENT

55. Exercice 2015 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Eau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités du Service de l'Eau pour 2015.

56. Exercice 2015 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités du Service de l'Assainissement pour 2015.

57. Exercice 2015 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement Non Collectif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités du Service de l'Assainissement Non Collectif pour 2015.

58. Convention tripartite Ascomade - Agence de l'Eau - Ville de Besançon - Gestion patrimoniale de la ressource en eau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec l'Agence de l'Eau et l'Ascomade et signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la délibération,
- d'attribuer à l'Ascomade une subvention de 13 920 € correspondant à la participation financière de la Ville de Besançon.

Mme VIGNOT (2), M. POUJET et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

59. Signature d'une convention avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) pour une analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement sur les exercices 2015 à 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à :

- signer la convention relative à la réalisation d'une analyse comparative de services d'eau potable et d'assainissement,
- signer tout document à intervenir sur ce dossier.

MAITRISE DE L'ENERGIE

60. Convention tripartite pour l'installation de panneaux solaires thermiques au Logements-Foyer Les Cèdres

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser l'Adjointe Déléguée à :

- signer la convention à intervenir entre Grand Besançon Habitat, le CCAS de Besançon et la Ville de Besançon pour l'installation de panneaux solaires thermiques au Logements-Foyer Les Cèdres,

- solliciter les subventions auprès de l'ADEME et tout autre partenaire potentiel, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

M. LE MAIRE, Mme DARD, M. BRIOT, M. CURIE, Mme ANDRIANTAVY, Mme PESEUX, M. ALLEMANN (2), Mme JOLY, Mme POISSENOT et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.

61. Equipements Solaires Thermiques - Subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution de subventions pour l'installation d'équipements solaires thermiques de :

- 300 € à M. LECOMTE Vincent,

- 9 200 € à la SAIEMB Logement.

Mme POISSENOT, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT et M. BODIN (2) n'ont pas pris part au vote.

PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX

62. Restructuration du Pôle des Tilleuls - Convention d'occupation temporaire des parcelles privées durant les travaux

CE RAPPORT EST RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

63. Bail emphytéotique des 14 et 15 octobre 1980 au profit du Grand Besançon Habitat - Quai Bugnet - Avenant n° 2 à bail

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la prolongation de deux ans de la durée initiale du bail emphytéotique au profit de GBH,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter cette prorogation.

M. ALLEMANN (2), M. VAN HELLE, Mme JOLY et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

64. Convention de partenariat pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine bâti en pierres sèches sur les collines de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention de partenariat avec l'Association «Terrasses des Collines Bisontines et d'Ailleurs» pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine en pierres sèches,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

CONTRAT DE VILLE

65. Contrat de Ville - Rapport sur la mise en oeuvre de la Politique de la Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre connaissance du rapport sur la mise en oeuvre de la politique de la Ville,
- d'approuver le rendu compte sur les actions menées en matière de développement social urbain, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

URBANISME

66. Acquisition du site du Polygone de Gendarmerie - Signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier du Doubs - Délégation du droit de priorité des communes au profit de l'Etablissement Public Foncier du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe et les conditions de la conclusion avec l'EPF du Doubs d'une convention opérationnelle pour l'acquisition du site du Polygone de Gendarmerie, cadastré section DY n° 171-205-207,

- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tous documents se rapportant à cette opération,

- de déléguer le droit de priorité à l'EPF du Doubs sur les parcelles cadastrées section DY n° 171-205-207,

- de solliciter le Conseil d'Administration de l'EPF du Doubs pour qu'il formalise son accord.

M. CURIE, M. BODIN (2), M. SCHAUSS, Mme LEMERCIER, M. GONON, M. FAGAUT, Mme DALPHIN et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

67. Projet de réaménagement et de création de 5 places sur l'aire d'accueil des gens du voyage à la Malcombe

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de la modification à inscrire dans le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

- de se prononcer favorablement sur le projet de l'opération de réaménagement de l'aire de la Malcombe et la création de 5 places supplémentaires.

68. Déclassement du domaine public et cession à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) d'une parcelle à usage de parking 1, avenue Léo Lagrange

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de prononcer le déclassement de la parcelle HO n° 17 ayant fait l'objet de l'enquête publique,

- de se prononcer favorablement sur la cession de cette parcelle à la CAGB au prix de 10 900 €,

- d'autoriser l'Adjoint Délégué à signer l'acte de vente à intervenir.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

69. Concession d'aménagement 6 rue de la Madeleine/Réservoir Griffon - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 30 avril 2016 - Avenant n° 5 à la concession

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de l'avancement de l'opération et de son bilan financier,
- d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement du 6 rue de la Madeleine et du réservoir Griffon,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 5 prenant acte de la prolongation d'une année du traité de concession.

M. BODIN (2) et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

70. Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 15 mai 2016 - Bilan révisé au 31 décembre 2015 - Engagement de la phase opérationnelle

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2015 présentant des dépenses et des recettes pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Vaïtes de 24 960 252 € HT,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de concession qui formalise l'engagement de la phase opérationnelle.

M. BODIN (2) et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

71. ZAC Val des Grands Bas «Vallon du Jour» - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2016 - Bilan révisé au 31 décembre 2015 - Avenant n° 9

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2015 présentant des dépenses et des recettes pour l'opération d'aménagement «ZAC Val des Grands Bas» de 14 239 415 € HT,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement qui prolonge la durée de la convention d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017, et adapte la rémunération de l'aménageur du fait du report de cette échéance,
- d'approuver l'apport en nature de la Ville de Besançon à l'opération au titre de sa participation aux prestations d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre,
- de prendre acte du versement à la Ville de Besançon de la somme de 580 000 € HT (résultat d'opération), dont un versement de 50 000 € HT en 2016.

M. BODIN (2) et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

72. PRU Clairs-Soleils - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de l'avancement de l'opération d'aménagement PRU Clairs-Soleils au 31 mars 2016 ;

- d'approuver le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité présentant le bilan financier consolidé au 31 décembre 2015 de la concession d'aménagement du PRU des Clairs-Soleils pour un montant de 8 543 550 € HT ;

- d'approuver l'engagement global de la commune à l'opération à hauteur de 6 660 430 € (sans changement par rapport au précédent bilan).

M. BODIN (2) et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

73. ZAC Pasteur - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2016 - Etat d'avancement de l'opération et bilan prévisionnel au 31 décembre 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent bilan prévisionnel de l'opération ZAC Pasteur dont les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 39 876 K€ HT ;

- d'approuver l'engagement du concédant à l'opération qui s'établit à 21 867 K€ HT et son échéancier, comme détaillé ci-dessous :

	Total réalisé au 31/12/2015	2016	2017 - 2018	TOTAL
Participation (en KE HT)	18 054		450	18 504
Participation sprinklage	440		60	500
Participation en nature			43	43
Remises d'ouvrages (en KE HT)	2 502	318		2 820
TOTAL GLOBAL RECETTES CONCEDANT	20 996	318	553	21 867

- d'approuver l'effort financier global :

	participation en K€ HT	remise d'ouvrage en K€ HT	TOTAL
ZAC	19 047	2 820	21 867
Parking en K€ HT (valeur Juin 2012)		8 658	8 658
TOTAL			30 525

M. BODIN (2) et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

74. ZAC des Hauts du Chazal - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2016 - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2015 - Avenant n° 15

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le bilan révisé au 31 décembre 2015 s'élevant à 47 971 359 €,
- d'approuver l'engagement sur l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 15 904 147 € HT pour la Ville de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 15 modifiant l'effort financier de l'autorité publique cocontractante.

M. BODIN (2) et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

75. Zone d'Activité rue Thomas Edison - Vente d'un lot au profit de la SCI PIXIA, représentée par M. Miguel FERNANDEZ

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur cette cession au profit de la SCI PIXIA, ou de toute personne morale ou physique s'y substituant, aux conditions mentionnées dans le rapport,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

76. Subvention de la Ville de Besançon à la SAIEM B Logement pour amorcer les réflexions urbaines sur le secteur des Epouisses

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- le principe d'une étude urbaine préliminaire préfigurant la mission globale d'urbanisme,
- le versement d'une subvention à la SAIEMB Logement pour un montant de 8 750 €, correspondant à 50 % du montant estimatif de l'étude urbaine préliminaire.

Mme POISSENOT, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT et M. BODIN (2) n'ont pas pris part au vote.

77. Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) - Parking Marché Beaux-Arts - Extinction de la convention Monoprix - Signature d'une nouvelle convention avec le Crédit Agricole

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le principe d'une mise à disposition de l'emprise située sur la dalle du parking Marché Beaux-Arts et les caractéristiques de la CODP à intervenir avec le Crédit Agricole,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 5 à la Convention d'Occupation du Domaine Public de Monoprix,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la Convention d'Occupation du Domaine Public avec le Crédit Agricole, et tout acte nécessaire à la bonne exécution de ladite convention.

M. LEUBA n'a pas pris part au vote.

78. Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention de 1 000 € à M. Alexandre LALLEMAND.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

79. Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Antenne Petite Enfance

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention de 1 300 € à l'association Antenne Petite Enfance,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention Antenne Petite Enfance 2016.

Mme ZEHAF n'a pas pris part au vote.

80. Animations commerciales - Subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé le versement des subventions suivantes :

- 2 500 € à l'association «Bienvenue à Saint-Claude»

- 2 500 € à l'association «Zone Art»

- 1 500 € à l'association «Commerce et Artisanat aux Chaprais».

81. Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 600 € au laboratoire ELLIAD de l'Université de Franche-Comté,

- 1 000 € pour le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) et le Réseau Citoyenneté Développement (Récidev).

M. LE MAIRE, M. SCHAUSS, M. VAN HELLE, M. POUJET, Mme COMTE-DELEUZE et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

82. Subventions à des classes de découverte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution de subventions aux écoles pour des classes de découverte :

- 1 404 € pour l'école élémentaire Boichard

- 1 386 € pour l'école élémentaire Herriot.

83. Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives ayant une fréquence hertzienne attribuée par le CSA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention de 4 420 € à chacune des radios associatives suivantes :

- Radio BIP
- RCF Besançon
- Radio Sud
- Radio Campus
- Radio Shalom.

84. Médiation étudiante lors des soirées festives du centre-ville - Versement d'une subvention à la SMEREB

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention,
- de se prononcer favorablement sur le versement de la subvention 2016 de 1 656 € à la SMEREB.

85. Subventions aux associations à caractère médico-social - Première attribution 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :

- 790 € à Ecoute JALMALV,
- 650 € à Alcool Assistance La Croix d'Or,
- 790 € à l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (APEDA BFC),
- 741 € aux Mutilés de la Voix,
- 695 € à l'Association des Donneurs de Voix Bibliothèque Sonore de Besançon.

86. Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- CFDT :	17 572 €
- CFTC :	3 822 €
- CGT :	13 705 €
- Union Solidaire :	2 896 €
- FO :	10 387 €
- UNSA :	3 723 €
- FSU :	2 912 €
- CGC :	4 302 €
- CNCRF :	681 €

Mme MAILLOT et M. BIZE (2) n'ont pas pris part au vote.

87. Maison des Syndicats - Participation aux charges locatives des syndicats - Année 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes au titre de la participation aux charges locatives de la Maison des Syndicats pour l'année 2015 :

- CDFT :	2 524,96 €
- CFTC :	588,67 €
- CGT :	1 617,65 €
- Union Solidaire :	505,75 €
- FO :	2 042,04 €
- UNSA :	896,80 €
- FSU :	1 074,46 €
- CGE - CGC :	378,07 €

Mme MAILLOT et M. BIZE (2) n'ont pas pris part au vote.

88. Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention de :

- 1 500 € à l'association Les Invités au Festin,
- 1 000 € à l'Association Franche-Sylvanie.

89. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- l'attribution des subventions suivantes :

- Doubs Sud Athlétisme	1 000 €
Organisation de la Nordic Bisontine - dimanche 29 mai	
- Club Unihockey Besançon	500 €
Participation à la Finale du Championnat de France de division 1 - 28 et 29 mai à Rouen	
- Amicale cycliste Bisontine	500 €
Montée Jean de Gribaldy - Vendredi 1 ^{er} juillet	

- l'attribution de subventions à l'ESBM (380 000 €) et à l'ESBF (390 000 €) pour la saison 2016/2017

- l'attribution de subventions aux autres clubs participant à une compétition nationale pour la saison 2016/2017 pour un montant total de 339 000 € (ou 354 000 €) :

CONTRATS DE DEVELOPEMENT SPORTIF Participation d'équipes seniors à des Compétitions Nationales		Rappel 2015/2016	Proposition CDS 2016/2017
AS PALENTE ORCHAMPS HANDBALL	<i>Féminines en N1</i>	45 000 €	45 000 €
BESAC - Basket	<i>Masculins N2</i>	65 000 €	60 000 €
BESANÇON BASKET CLUB	<i>Masculins N3</i>	35 000 €	35 000 €
OLYMPIQUE BISONTIN	<i>Fédérale 3</i>	50 000 €	47 000 €
BESANÇON VOLLEY BALL	<i>Masculins N3</i>	23 000 €	18 000 €
ROLLER HOCKEY BISONTIN	<i>Equipes en N2 et N3</i>	5 000 €	5 000 €
ASC SALINS DE BREGILLE	<i>Torball + Basket fauteuil handisport</i>	9 000 €	9 000 €
RACING BESANÇON	<i>Masculins CFA 2</i>	100 000 €	80 000 €
BESANÇON FOOTBALL CLUB	<i>Masculins CFA 2 - hypothèse pas de fusion</i>	20 000 € (+ 8 K€)	40 000 €
	<i>Masculins CFA 2 - hypothèse fusion</i>	20 000 € (+ 15 K€)	55 000 €
TOTAL		352 000 €	339 000 € 354 000 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat de Développement Sportif pour la saison 2016/2017 avec le Besançon Football Club

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux Contrats de Développement Sportif avec les autres clubs.

90. Vie Etudiante - Subvention

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé le versement d'une subvention de 200 € à l'AGEFC, au titre de l'organisation de la journée annuelle culturelle gabonaise.

MARCHÉS

91. Création d'un PC sécurité pour les bâtiments culturels du centre-ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le programme des travaux de sécurisation et l'enveloppe prévisionnelle,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières potentielles de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel.

M. LE MAIRE, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON, M. FAGAUT, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme COMTE-DELEUZE et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

92. Marché de sécurité des bâtiments administratifs et de l'espace public - Lancement et signature de l'accord cadre

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre et à signer les marchés.

La séance est levée à 20 h 25.

Hôtel de Ville, le **29 JUIN 2016**

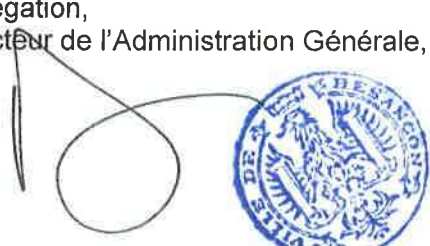
Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER.

Affiché à Besançon, le **29 JUIN 2016**

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER.